

Image not found or type unknown



Gélulle contre chute des cheveuxsatisfait ou remboursé

Par **nico**, le **10/12/2008** à **17:00**

bonjour, une société me propose un produit contre la chute des cheveux avec comme argument de vente : satisfait ou remboursé comment si dans 6 mois je ne suis pas satisfait je peux demander un remboursement? en comptant mes cheveux avant de debuter le traitement ? merci à ceux qui m'aideront Nicolas